

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

ACTION GP

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR, Action GP
Compartiment de la SICAV LBPAM FUNDS
Code ISIN : FR001400BQGO

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

Date de production du document d'information clés : 01/04/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Société d'Investissement à Capital Variable, de droit français constitué en France. Classification : Actions internationales.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- (i) chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises, sans contrainte géographique ou de capitalisation ; et
- (ii) poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des actions de sociétés vertueuses au regard des critères ISR (environnement, social et gouvernance) qui s'inscrivent dans des secteurs en lien avec la thématique biodiversité, selon l'analyse du délégataire de gestion financière.

Le Compartiment est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indicateur de référence composite 50 % MSCI All Country World Index (dividendes nets réinvestis) + 50 % et MSCI World Small Cap (dividendes nets réinvestis) est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le Compartiment n'étant pas indicel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices MSCI All Country World Index et MSCI World Small Cap, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplique (comme expliqué ci-avant). LBP AM a délégué à la Financière de l'Echiquier (LFDE), la gestion financière du Compartiment afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de LFDE en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

Le choix des titres se fait en trois étapes :

- la première consiste à définir un univers de valeurs (ci-après, l'« Univers d'Analyse Thématique ») afin de cibler plus spécifiquement les secteurs à fort enjeu pour la biodiversité c'est-à-dire ceux qui sont le plus pertinents et matériels d'un point de vue biodiversité (que leur impact sur la biodiversité soit positif ou négatif),
- la deuxième étape vise à sélectionner les titres, au sein de cet Univers d'Analyse Thématique, sur la base d'un indicateur d'analyse de durabilité des pratiques en matière de biodiversité, scoring propriétaire développé par LBP AM, et nommé BIRD (Biodiversity Impact Reduction Disclosure) et sur les solutions que s'engagent à financer et déployer les entreprises (au travers notamment de leur chiffre d'affaires) face aux enjeux de la biodiversité afin d'appliquer le seuil de sélectivité thématique biodiversité de minimum 20% sur cet Univers d'Analyse Thématique.

- enfin, une analyse ISR basée sur la méthodologie GREaT est également réalisée afin d'assurer une sélectivité ISR de minimum 20% sur l'Univers d'Analyse Thématique afin de déterminer à l'issue de ces 3 étapes l'Univers Réduit.

• L'Univers d'Analyse Thématique est constitué de l'univers d'investissement initial qui est constitué des valeurs composant les indices MSCI All Country World Index et MSCI World Small Cap desquelles sont soustraits les sous-secteurs GICS® jugés, pour la poursuite de l'objectif de gestion, non-pertinents sur la base (i) de la matrice SBTN et (ii) de l'analyse qualitative du Délégué de gestion. L'Univers d'Analyse Thématique est ensuite analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables dédiés à la biodiversité afin de constituer l'univers thématique réduit. Pour ce faire, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres selon le scoring BIRD visant à qualifier par une note de 0 à 10 (0 étant la note la plus basse et 10 la meilleure note obtenable) les politiques, engagements et pratiques sur la biodiversité des entreprises de l'Univers d'Analyse Thématique. BIRD est scindé en 3 piliers : « Politiques et Engagements », « Pratiques » et « Empreinte Biodiversité » et Le score BIRD ainsi obtenu est composé à plus de 50% de critères directement liés à la gestion de la biodiversité et complété pour le restant de points d'évaluation concernant des sujets environnementaux liés à la biodiversité de par leur contribution forte aux pressions déterminées par l'IPBES comme responsables de la perte de biodiversité. Les entreprises ayant une notation BIRD supérieure ou égale à 5 sont considérées comme des entreprises en « Transition » engagées dans une démarche visant à améliorer la protection des écosystèmes et à réduire l'empreinte de leurs activités sur la diversité biologique. A ces titres bénéficiant, le Délégué de Gestion Financière peut décider d'ajouter dans sa sélection des titres dits « Solutions », c'est-à-dire justifiant de chiffre d'affaires dédié à des solutions pour la biodiversité de plus de 10% identifiés à partir de référentiels externes d'activités contribuant à la biodiversité, directement ou via leur contribution à la réduction des pressions sur la biodiversité établies par l'IPBES. Les titres de l'Univers d'Analyse Thématique évalués comme en « Transition » ainsi que ceux évalués comme « Solutions » constituent l'univers thématique réduit (l'« Univers Thématique Réduit »). A tout instant le cumul de ces deux règles (sélection de titres « Transition » ayant une notation BIRD supérieure ou égale à 5 et sélection de titres « Solutions ») doit assurer le respect de l'exclusion thématique d'au moins 20% de l'Univers d'Analyse Thématique.

• L'Univers d'Analyse Thématique (est aussi analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable. Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM (méthodologie GREaT), et sur l'expertise interne des gérants de LFDE. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LFDE utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées (valeurs les moins bien notées et/ou exclues). La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de la LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse Thématique est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées d'un point de vue ISR et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du Compartiment (ci-après, l'« Univers ISR Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Ensuite LFDE procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, elle peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc de LBP AM. L'objectif est de sélectionner parmi l'ensemble des sociétés à

l'intersection de l'Univers Thématique Réduit et l'Univers ISR Réduit (l'« Univers Réduit ») celles présentant un modèle d'entreprise solide, une gouvernance éprouvée et des caractéristiques financières attractives laissant augurer une appréciation de la valeur de leur titre sur le long terme, selon l'analyse du Déléataire de Gestion Financière. LFDE reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs.

• **Sélection des titres.** Les valeurs seront choisies au sein de l'Univers Réduit à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez LFDE . LFDE prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Le Déléataire de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse Thématique retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment et est constitué de secteurs / émetteurs à fort enjeu biodiversité. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Le Compartiment est en permanence exposé au risque actions à hauteur de 90 % minimum et dans la limite de 110 % de l'actif net du Compartiment. Le Compartiment sera principalement exposé sur les actions ou titres assimilés d'entreprises (dont les ADR et les GDR), sans contrainte géographique, sectorielle, ou de capitalisation ; ces titres peuvent être libellés dans toute devise des pays dans lesquels les émetteurs ont leur siège social. L'exposition actions est obtenue (i) par des investissements en direct ; (ii) par le biais d'OPC, dans la limite de 10% de l'actif net (s'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, LBP AM et LFDE privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBP AM) ; et (iii) par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Une surexposition via les dérivés et/ou dérivés intégrés aux marchés actions pourra être mise en œuvre générant une surexposition globale maximale de 110 % de l'actif. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. Du fait des stratégies indiquées ci-dessus, le Compartiment peut être exposé sur la totalité de l'actif au risque de change, non couvert. Modalités de partage : LBP AM s'engage à reverser 1% du taux des frais de gestion maximum au Fonds de dotation Nature 2050. Ce don au profit du Fonds de dotation Nature 2050 est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de LBP AM selon les modalités prévues par le code général des impôts. Le Fonds de dotation Nature 2050 est un organisme détenteur d'un rescrit fiscal, en cours de validité, attestant qu'il est éligible au régime de l'article 238 bis du Code général des impôts ouvrant droit à des réductions d'impôts au titre des dons.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les actions ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Déléataire de gestion financière : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR ("LFDE") - Les modalités de cette délégation sont précisées dans le prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des actions du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France .

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 657 €	4 657 €
	Rendement annuel moyen	-53,43%	-14,18%

Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 299 €	9 000 €
	Rendement annuel moyen	-17,01%	-2,09%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11 069 €	16 129 €
	Rendement annuel moyen	10,69%	10,03%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	15 904 €	18 790 €
	Rendement annuel moyen	59,04%	13,44%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 31/12/2021 et 31/03/2023 pour le scénario défavorable
- 26/09/2014 et 27/09/2019 pour le scénario intermédiaire
- 28/08/2013 et 28/08/2018 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	721 €	1 972 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,21%	2,69% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,7% avant déduction des coûts et de 10,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6,0% du montant investi, il s'agit du montant maximal que vous paierez, la personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 600 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,90% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	90 €
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 9

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées qui seront présentées à partir de la première année civile complète, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr001400bqg0>.

A l'attention des investisseurs suisses uniquement :